

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 septembre 2022**

Date de la convocation : 30 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (28) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, Mme RACHEDI, M. NOURRY MERRIEM (de 19h09 à 19h50), conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (5) : M. COCHERIL, adjoint, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, Mme BOUSQUET, M. SALMON, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. COCHERIL a donné procuration à Mme PFEIFFER.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. SALMON a donné procuration à Mme Ducamin.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.079 Installation de nouveaux conseillers municipaux – Mise à jour du tableau du Conseil Municipal – Prise d'acte

Rapporteur : M. Ducamin

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-1, L.2121-4 et R. 2121-2 ;
- **VU** le Code électoral, notamment son article L.270 ;
- **VU**, d'une part, le courrier de démission de Madame Laure POURRET, Monsieur Naouirou ABDOU et Monsieur Messan GBADDOE, conseillers municipaux de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne », en date du 29 juin 2022 et réceptionné en Mairie le 07 juillet 2022 ;
- **VU** le courrier de démission de Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, conseiller municipal de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne », en date du 03 juillet 2022 et réceptionné en Mairie le 07 juillet 2022 ;
- **VU** les refus de siéger de Madame Aurélie THEVEU, par un courrier en date du 13 juillet 2022, et de Madame Mojca GAMS, par un courrier en date du 8 juillet 2022, suivantes de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne » ;
- **VU**, d'autre part, le courrier de démission de Monsieur Hamed KARFACH, conseiller municipal de la liste « Saint-Jacques Ecologique et Solidaire » ;
- **VU** le refus de siéger de Madame Julie PEREL, par un courrier en date du 30 août 2022, suivante de la liste « Saint-Jacques Ecologique et Solidaire » ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT** que, compte tenu de la démission de conseillers municipaux, il convient de procéder à leur remplacement ;
- **CONSIDERANT** les refus de siéger susmentionnés ;
- **CONSIDERANT** l'accord de Monsieur Yannick DEIN, Madame Sabrina RACHEDI, Monsieur Michaël MACE et Monsieur Timothée NOURRY, suivants de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne », de siéger en qualité de conseillers municipaux ;
- **CONSIDERANT** l'accord de Monsieur Daniel SALMON, suivant de la liste « Saint-Jacques Ecologique et Solidaire », de siéger en qualité de conseiller municipal ;
- **CONSIDERANT** l'obligation de mettre à jour le tableau du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

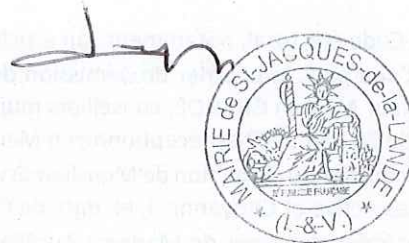
- Prend acte des démissions de Madame Laure POURRET, Monsieur Naouirou ABDOU et Monsieur Messan GBADDOE d'une part, et Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, conseillers municipaux de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne » à compter du 07 juillet 2022 d'une part, et Monsieur Hamed KARFACH, conseiller municipal de la liste « Saint-Jacques Ecologique et Solidaire » à compter du 26 août 2022 d'autre part ;
- Prend acte des refus de siéger de Madame Aurélie THEVEU et Madame Mojca GAMS, suivants de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne » d'une part, et de Madame Julie PEREL, suivante de la liste « Saint Jacques Ecologique et Solidaire », de siéger au sein du Conseil Municipal ;
- Prend acte, en conséquence, de l'installation de Monsieur Yannick DEIN, Madame Sabrina RACHEDI, Monsieur Michaël MACE et Monsieur Timothée NOURRY, pour la liste « Saint Jacques Active et Citoyenne », d'une part et de Monsieur Daniel SALMON, Sénateur, pour la liste « Saint-Jacques Ecologique et Solidaire », en qualité de nouveaux conseillers municipaux ;
- Prend acte de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 6 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/09/22

Publié sur le site de la Ville le : 06/09/22

Par le service affaires générales